Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL19-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 juin 2026, s'est réuni **le 24 juin 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
BADEN	: Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN
SENE	: Clément LE FRANC - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARES - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Christophe BEDARD a donné pouvoir à Elise FERRY
GRAND-CHAMP	: -Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC a donné pouvoir à Christophe TATTEVIN
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Philippe SIMON
SAINT-AVE	: Yannick CADIOU a donné pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU
SARZEAU	: Dominique GODEFROY a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Françoise MERCIER - a donné pouvoir à Rémi VIDOR
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
VANNES	: Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL19-DE

Ont été suppléés :

LOCMARIA-GD CHAMP : Lionel ULVOA a été suppléé Linise MARIE
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été suppléé par Hélène LE BARON

Ont été excusés :

ARZON : Olivier DENFER
VANNES : Catherine LATOUR

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL19-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Jean-Philippe PERIES présente le rapport suivant :

Le Compte Financier Unique 2025 de la Communauté d'Agglomération fait apparaître, pour l'ensemble des budgets à l'exception du budget SPANC et du budget THD, un résultat excédentaire sur les sections de fonctionnement.

Conformément aux instructions comptables M 57 et M 4, il appartient au conseil d'affecter ces résultats.

1. Budget principal

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **9 874 546,53** €.

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 9 874 546,53 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

2. Budget annexe déchets

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **5 202 069,64 €.**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 4 862 069,64 € € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- le solde de 340 000 € en fonctionnement au R 002 (résultat de fonctionnement reporté).

3. Budget annexe eau potable

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **4 948 425,61 €.**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 4 948 425,61 € reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL19-DE

4. Budget annexe assainissement collectif

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **6 761 667,76 €.**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 6 486 537,25 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- le solde de 275 130,51 € en fonctionnement au R 002 (résultat de fonctionnement reporté).

5. Budget annexe service public d'assainissement non collectif

Le déficit de fonctionnement de clôture est de **150 222,33 €.**

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 150 222,33 €, reportée en D 002 (résultat de fonctionnement reporté).

6. Budget annexe des transports

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **17 792,67 €.**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 17 792,67 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

7. Budget annexe des zones d'activités

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **3 286 368,30 €.**

Il est proposé d'affecter :

- à sa propre section en fonctionnement à la somme de 3 286 368,30 €, reportée en R 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le budget « Zones d'activités » ne peut pas faire apparaitre de 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

8. Budget annexe très haut débit

Le CFU 2025 est équilibré en dépenses et en recettes, il n'y a pas de résultat à affecter.

9. Budget annexe aéroport

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **49 271,99 €.**

Il est proposé d'affecter :

- en investissement, la somme de 49 271,99 €, reportée en R 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL19-DE

10. Budget annexe autorisation du droit des sols

L'excédent de fonctionnement de clôture est de **46 323,14 €.**

Il est proposé d'affecter :

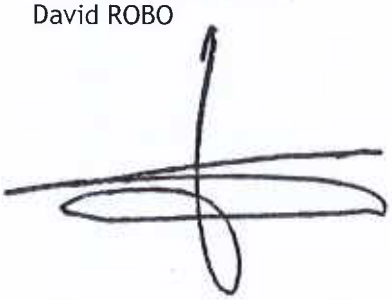
- à sa propre section en fonctionnement, la somme de 46 323,14 €, reportée au R 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Vu les avis favorables du Bureau du 5 juin 2026 et de la Commission Ressources Communautaires du 18 juin 2026, il vous est proposé :

- *de valider les propositions d'affectation énoncées ci-dessus* ;
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

